



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2009
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation République centrafricaine

Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine 2009-2011

I. Historique

1. À l'initiative du Président de la République et par lettre en date du 6 mars 2008, le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la Francophonie de la République centrafricaine a sollicité le Président de la Commission de consolidation de la paix pour l'inscription de la République centrafricaine à son ordre du jour. Le 10 avril 2008, la requête a été soumise au Conseil de sécurité.

2. Le Président du Conseil de sécurité a écrit au Président de la Commission le 30 mai 2008, en invitant la Commission à formuler des recommandations sur la situation en République centrafricaine dans les domaines suivants : a) l'organisation et la tenue d'un dialogue politique inclusif; b) les actions des autorités nationales et soutien de la communauté internationale pour le développement d'un système du secteur sécurité national efficace, responsable et durable; c) la restauration de l'état de droit, y compris le respect des droits de l'homme, et la bonne gouvernance dans toutes les régions du pays.

3. Le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, lors de sa sixième réunion le 12 juin 2008, a décidé de placer la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission, et a élu le Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies, Jan Grauls, comme Président de la configuration pour la République centrafricaine de la Commission.

II. Principes et modalités de coopération

4. Les principes de coopération suivants vont guider l'engagement des parties :

a) **Appropriation nationale.** L'importance de l'appropriation nationale et de la responsabilité principale du Gouvernement et du peuple pour la consolidation



de la paix et le développement prospère et démocratique de la République centrafricaine;

b) **Partenariat et responsabilité mutuelle.** La consolidation de la paix durable nécessite un partenariat solide sur la base du respect mutuel et de la responsabilité entre le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine et leurs partenaires internationaux;

c) **Approche méthodologique.** La conceptualisation et la mise en œuvre des actions de consolidation de la paix doivent faire l'objet d'une concertation systématique et permanente entre les parties prenantes;

d) **Approche inclusive.** Les différentes parties prenantes en République centrafricaine, y compris la société civile, les organisations féminines, le secteur privé, les partis politiques, les organisations régionales, ainsi que les institutions internationales, régionales et sous-régionales, et les partenaires bilatéraux, doivent jouer un rôle clef dans la consolidation de la paix;

e) **Engagement continu.** La consolidation de la paix est un processus de long terme, qui nécessite un engagement soutenu et prévisible de la part de toutes les parties prenantes;

f) **Coordination.** Les activités planifiées dans le présent cadre stratégique, doivent s'appuyer sur des actions et succès récents en matière de consolidation de la paix, sans dupliquer des engagements et stratégies existantes pour la consolidation de la paix;

g) **Approche basée sur les droits de l'homme.** L'approche de la consolidation de la paix ainsi que les programmes qui en découlent seront basés sur la promotion et la protection des droits de l'homme qui apparaîtront de la manière transversale dans la mise en œuvre des activités de trois piliers retenus.

5. Le cadre stratégique est un document évolutif. Les priorités et les activités retenues devront être mises à jour régulièrement au fur et à mesure que des progrès sont réalisés.

6. Les revues semestrielles du présent cadre stratégique seront réalisées au niveau du pays et auront pour but d'évaluer les progrès accomplis dans les différents domaines de chaque priorité. Ces revues devraient donner lieu à une évaluation franche des progrès accomplis, des retards et des efforts additionnels à faire.

III. Contexte

A. Situation politique et sécuritaire

7. La République centrafricaine vit une crise multidimensionnelle qui sévit depuis plusieurs décennies. La situation sociopolitique du pays est caractérisée par la fragilité, notamment des institutions étatiques et des processus politiques, et la vulnérabilité. L'autorité de l'État reste principalement concentrée dans la capitale, ses alentours et quelques villes principales. Les services étatiques sont assez faibles et quasiment absents hors de Bangui. La bonne gouvernance, le respect des droits humains, la corruption et l'efficacité des services publics sont les principaux défis que le Gouvernement s'attèle à relever.

8. La vulnérabilité des populations, surtout dans les zones de conflit, touche surtout les populations civiles, et en particulier les femmes et les enfants. La violence persiste dans quelques régions dans le nord-est du pays, et la rébellion a aggravé la situation humanitaire, et causé le déplacement de populations civiles. Cette situation a été exacerbée par les violences et exactions diverses commises par les coupeurs de route, les forces rebelles. Au cours de ces affrontements entre ces mouvements armés et les forces gouvernementales les populations civiles ont subi d'importants dégâts collatéraux allant de perte de vie humaine aux pertes de biens. On estime à au moins 300 000 le nombre des centrafricains ayant fui les violences, dont environ 200 000 sont des déplacés internes vivants dans des conditions déplorables et précaires, et environ 100 000 réfugiés dans les pays voisins (le Tchad, le Cameroun et le Soudan). Les femmes et les enfants ont été les principales victimes de cette situation; on estime que plus de 15 % des femmes dans les zones de conflit ont été victimes des violences sexuelles; plusieurs violations importantes des droits des enfants ont été commises par toutes les parties, y compris les coupeurs de route : des recrutements d'enfants ont été opérés par les groupes armés, et les enlèvements d'enfants étaient devenus des phénomènes fréquents, les violences sexuelles courantes. L'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines régions a permis le retour d'environ 85 000 déplacés internes dans leur foyer, bien que dans des conditions précaires, malgré les efforts importants des acteurs humanitaires.

9. Face à ces défis importants dans les domaines politiques et de sécurité, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires internationaux, a tenté de s'attaquer aux causes de la fragilité et de renforcer la paix et la stabilité politique dans presque tout le pays. Le Gouvernement s'efforce également de restaurer les services administratifs, économiques et sociaux de base pour satisfaire les besoins primordiaux des populations. Les élections de 2005 ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel. Durant les deux dernières années, le processus de paix et de réconciliation nationale a connu une accélération et une intensification des activités, avec l'appui de la facilitation gabonaise, des Nations Unies et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), visant à préparer la tenue d'un dialogue politique inclusif en décembre 2008.

10. La tenue du dialogue politique inclusif a été identifiée par la Commission de consolidation de la paix, comme une condition sans laquelle aucune avancée significative n'aurait lieu dans les trois domaines clefs retenus pour la consolidation de la paix.

11. Le dialogue politique inclusif a été un des événements marquants de l'année 2008. Après plusieurs mois de préparations, sous l'égide d'un Comité préparatoire incluant des représentants des mouvements politico-militaires, il s'est tenu en décembre 2008 et a réuni autour d'une même table des représentants de la majorité présidentielle, de l'opposition démocratique, des autres partis politiques, de la société civile, des pouvoirs publics, et des mouvements politico-armés, avec la participation des Nations Unies, des partenaires régionaux et internationaux de la République centrafricaine. Il a permis de passer en revue les principaux maux dont souffre le pays depuis son indépendance, et de proposer des solutions permettant de rompre avec le cycle des crises que connaît le pays depuis plusieurs années. Les travaux se sont déroulés au sein de trois commissions, dont les recommandations ont été présentées et adoptées en séance plénière. Il s'agit des commissions concernant :

a) les questions politiques et de gouvernance; b) la situation sécuritaire et groupes armés; et c) le développement socioéconomique.

12. Les recommandations du dialogue politique inclusif auront un impact majeur sur la vie politique, économique et sociale au cours des prochaines années à condition qu'elles soient effectivement mises en œuvre. Un comité de suivi du dialogue politique inclusif a été mis en place pour coordonner et faciliter l'exécution de ces recommandations, dont certaines ont déjà connu un début de mise en œuvre (comme nomination d'un gouvernement d'ouverture comprenant des membres de l'opposition et des groupes politico-armés).

13. En amont du dialogue, le Gouvernement de la République centrafricaine a signé un accord de paix global le 21 juin 2008 avec plusieurs groupes rebelles clefs. Une loi consolidée d'amnistie générale a été adoptée en septembre et promulguée en octobre 2008 et des prisonniers politiques ont été libérés. La loi d'amnistie ne couvre pas les crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale, en particulier le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La loi protège également les droits des victimes à saisir la justice.

14. En addition aux défis internes, des menaces potentielles subsistent, car la République centrafricaine est exposée aux effets des conflits dans les pays voisins (le Tchad, la République démocratique du Congo, le Soudan et l'Ouganda).

B. Situation socioéconomique

15. La République centrafricaine est un pays enclavé avec une faiblesse remarquée au niveau des infrastructures physiques de communication interne. Malgré le potentiel naturel très important du pays (importantes ressources hydrographiques, pédologiques, forestières et minières) les indicateurs économiques et sociaux sont alarmants. Plus de deux tiers de la population sont considérés comme pauvres (vivant avec moins d'un dollar par jour). Cette pauvreté, concentrée surtout en milieu rural, a continué à s'accroître, et se manifeste entre autres, par un accès limité aux services de base, à une absence d'opportunités économiques et d'emplois.

16. La longue période d'instabilité qu'a connu le pays a eu pour conséquence la dégradation des principaux indicateurs économiques et sociaux, et certains ont atteint des seuils très critiques. Par exemple : a) le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté en moyenne de 1 % par an entre 1995 et 2003; b) l'espérance de vie à la naissance; déjà bien faible à la fin des années 80 est passée de 49 ans à 41 ans en 2003; et c) le taux de scolarisation est l'un des plus faibles en Afrique subsaharienne.

17. Au plan économique la République centrafricaine tente de rompre avec les tendances négatives des indicateurs économiques et sociaux vers la fin des années 90. Les performances économiques du pays ont commencé à se redresser à partir de 2004. Le PIB réel a cru de 4,2 % en 2007 tandis que les exportations ont augmenté et l'inflation contenue. Ces performances créent ainsi les conditions d'une légère amélioration de l'environnement favorable au rétablissement des équilibres macro économiques. Il y a lieu de noter que malgré la situation sécuritaire très difficile d'important progrès ont été réalisés sur la voie des réformes structurelles, y compris les réformes de l'administration fiscale et des douanes et les mesures pour améliorer la gouvernance et la transparence. La croissance économique qui a atteint

un taux de 3,5 % en 2008 pourrait être affectée par la crise économique et financière mondiale. La situation demeure cependant précaire et les recettes fiscales n'assurent pas la couverture des besoins de l'État en matière de sécurité, de lutte contre la pauvreté, de fonctionnement régulier des services de l'administration et de remboursement de la dette.

IV. Initiatives en cours, analyse des priorités, buts, défis et risques pour la consolidation de la paix

A. Initiatives en cours

18. Lors du diagnostic posé par le Gouvernement en 2005, les principaux défis à relever par la République centrafricaine dans cette phase de relèvement post-conflit ont été clairement cernés et les axes stratégiques de l'action gouvernementale ont mis l'accent sur les priorités suivantes : a) la consolidation de la paix et la restauration de la sécurité; b) la relance économique, la reconstruction des infrastructures et le renforcement des capacités de l'État à assurer aux populations la disponibilité et l'accès aux services sociaux de base; et c) la promotion du capital humain.

19. Ces axes stratégiques et les programmes qui en découlent ont été largement développés dans les cadres conceptuels suivants :

a) **Document de stratégie de réduction de la pauvreté.** Une stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2010 a été élaborée et présentée aux bailleurs de fonds et partenaires internationaux en fin 2007. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté décrit la vision globale du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, qui repose sur quatre grands piliers : a) la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits; b) la promotion de la bonne gouvernance et l'État de droit; c) la relance et la diversification de l'économie; et d) le développement du capital humain;

b) **Séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration.** La réforme du secteur de la sécurité est une des priorités du Gouvernement. Ainsi, en avril 2008, un séminaire national a été organisé pour discuter de façon approfondie des réformes nécessaires dans l'ensemble du secteur de la sécurité, y compris au sein des forces armées centrafricaines, de la police nationale, des systèmes judiciaire et pénitentiaires, des services de renseignement et des forces de sécurité privées. Un plan d'action détaillé de la réforme a été préparé et adopté au cours dudit séminaire. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux soutiennent le Gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme. Un cadre consensuel pour la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a été établi à Libreville au Gabon le 29 janvier 2009, suivi de la mise en place d'un Comité de pilotage à Bangui, le 9 février 2009. Un chronogramme de la mise en œuvre de désarmement, démobilisation et réintégration est établi et l'exécution se fait avec le concours des mouvements rebelles;

c) **Recommandations finales du dialogue politique inclusif.** Le dialogue politique inclusif, tenu en décembre 2008 a retenu une série de recommandations dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et du relèvement économique.

Le Gouvernement entend faire de ces recommandations sa feuille de route pour son action au cours des prochaines années. Un comité de suivi du dialogue politique inclusif a également été mis en place pour assister le Gouvernement dans cette tâche;

d) **Programme pôles de développement.** Le Gouvernement centrafricain, appuyé par la Commission européenne, a consacré un axe majeur de sa stratégie de réduction de la pauvreté au développement régional consistant à redynamiser les économies locales et à restaurer l'autorité de l'État. Cette politique sera mise en œuvre dans 10 pôles pilotes grâce aux financements européens. L'ancrage institutionnel de ce programme est la présidence de la République. Le dispositif international repose sur un cadre de concertation multidisciplinaire impliquant de nombreuses entités nationales et internationales. Certains partenaires financiers soutiennent cette initiative qui requiert de ressources considérables au regard de l'état de dégradations des indicateurs physiques en milieu rural;

e) **Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et autres initiatives soutenues par les Nations Unies.** Le système des Nations Unies a élaboré un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour la période 2007-2011, qui sert de base aux programmes pays des différentes agences. Ce plan-cadre, qui est une contribution du système des Nations Unies au document de stratégie de réduction de la pauvreté, contient trois domaines stratégiques de coopération : a) le renforcement de la gouvernance et du respect des droits humains; b) la poursuite du relèvement post-conflit et la lutte contre la pauvreté; et c) l'accélération de la lutte contre le VIH/sida. Au niveau du système des Nations Unies, la réponse à l'appel humanitaire permet de contenir les crises humanitaires et de favoriser le relèvement dans les zones sinistrées. Les interventions du système des Nations Unies dans le domaine des réformes du secteur sécuritaire visent le premier effet escompté du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : d'ici à 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité, de prospérité économique où les droits humains sont respectés; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la paix;

f) **Autres initiatives soutenues par les partenaires.** Les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République centrafricaine apportent un important appui dans les domaines clefs liés à la consolidation de la paix. Ces initiatives et programmes ont été compilés de façon détaillée dans un document élaboré par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA);

g) **Le BONUCA** continue d'appuyer les efforts nationaux dans les domaines de la réconciliation nationale, du respect des droits humains, et de la bonne gouvernance démocratique.

B. Analyse des priorités, des buts, des difficultés et des risques

20. Lors de leur consultation d'octobre 2008 à New York, la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement de la République centrafricaine ont décidé de retenir trois axes prioritaires autour desquels ils concentreront leur effort de partenariat. Il s'agit de : a) réforme du secteur de la sécurité (y compris le

désarmement, la démobilisation et la réintégration; b) gouvernance et état de droit; et c) pôles de développement.

21. Ces trois priorités se complètent et se renforcent mutuellement, et constituent un ensemble cohérent d'interventions qui favorisera le retour de la paix et sa consolidation à travers tout le pays. Le choix des interventions stratégiques a tenu compte des actions prioritaires retenues dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, des recommandations du dialogue politique inclusif, et des cadres programmatiques et programmes divers contribuant à la consolidation de la paix tels que le chronogramme de la réforme du secteur de la sécurité, les documents de programme pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, etc.

22. Le présent cadre stratégique ne peut être considéré comme un document de programme ou de projet. Par conséquent, les actions y décrites se situent à un niveau stratégique. Les interventions stratégiques prioritaires retenues dans le présent cadre stratégique sont détaillées dans les documents de programme et projets y afférant, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et le programme de réforme du secteur de la sécurité; de même le concept des pôles de développement sera élaboré en programme une fois les monographies régionales en cours seront achevées.

1. Réforme du secteur de sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration

Défis majeurs, risques et contraintes

23. La République centrafricaine a souffert d'une situation d'insécurité dans la majeure partie de son territoire, notamment dans le nord-ouest, le nord-est et le centre. Le banditisme et les mouvements politiques armés ont été à la base de l'insécurité à l'intérieur du pays. Des tensions entre les Forces armées centrafricaines, les groupes rebelles et les populations ont érodé la confiance des populations dans les forces de sécurité et de défense de la nation. Les incursions de groupes armés provenant des pays voisins, et qui se servent du territoire centrafricain comme base arrière ou comme voie d'accès, contribuent également au nombre d'actes violents commis sur le territoire centrafricain. Sur une bonne partie du territoire, les *zaraguinas* ou coupeurs de route, représentent encore actuellement une menace pour les populations.

24. Contrairement à beaucoup de pays où l'effectif des forces de défense et de sécurité est assez élevé, en République centrafricaine les forces de défense et de sécurité connaissent un déficit en ressources humaines, matérielles et en formation ne leur permettant pas d'assurer de manière efficace la protection des populations et/ou des frontières territoriales. Les forces armées sont surtout basées à Bangui et, étant donné le déficit en infrastructures routières et sécuritaires sur la totalité du territoire, leur déploiement en cas de besoin est lent et fastidieux. Une présence permanente des forces de défense réparties sur l'ensemble du territoire pourrait donc contribuer à l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays, comme illustré dans le nord-est du pays, où la violence a été réduite par la présence des missions internationales telles l'Opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine et au Tchad (EUFOR) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

25. Cependant, les risques liés à la situation sécuritaire restent importants. Malgré une amélioration sensible des conditions sécuritaires dans le pays, résultant en partie de l'apaisement du climat politico-militaire suite au dialogue politique inclusif, un recul ne peut être exclu. Ces risques sont principalement liés à l'urgence de la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, à l'apaisement socioéconomique par les dividendes de la paix pour la population, à la mise en œuvre des recommandations du dialogue politique inclusif et de celles de la réforme du secteur de la sécurité.

26. Les questions de sécurité sont une priorité cruciale pour le Gouvernement qui a déjà entrepris une série d'actions importantes dans le domaine, comme le processus de réforme du secteur de sécurité, lancé en avril 2008 lors d'un séminaire national. Ce séminaire, qui a réuni toutes les parties prenantes, a élaboré un chronogramme pour la réforme du secteur, une véritable feuille de route décrivant les activités à mener entre huit mois et deux ans soit uniquement par le Gouvernement, soit conjointement avec les partenaires. Ce document sert de référence pour toutes les actions à venir de la communauté internationale et la Commission s'y attachera dans sa mission de consolidation de la paix.

27. Une des actions les plus urgentes et les plus importantes, est de développer, et de mettre en œuvre immédiatement un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants, qui attendent impatiemment les dividendes d'une paix fragile. Les premières actions préalables visant à la mise en œuvre de désarmement, démobilisation et réintégration viennent d'être lancées par le comité de pilotage. À ce jour, une feuille de route, la matrice des ratios armes/combattants, les critères d'éligibilité des ex-combattants au programme de désarmement, démobilisation et réintégration ont été adoptés. Des actions ont été engagées dans le domaine de la sensibilisation et de l'identification des ex-combattants. Le document-cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration est en cours d'élaboration et sera finalisé bientôt. Les acteurs nationaux ont accompli des avancées notables sur une période très courte par rapport à tous les préalables devant faciliter une accélération du processus au cours du mois de mai 2009. Il est impératif pour toutes les parties de respecter la feuille de route.

28. De manière similaire, le déploiement des forces de défense et de sécurité sur de plus larges parties du territoire est important pour couper court aux incursions de groupes rebelles de pays voisins et des coupeurs de route. Par conséquent, le non rétablissement de la sécurité dans certaines parties du pays ne permettra pas de relancer l'activité économique locale, élément clef du projet de pôles de développement qui vise à redynamiser des centres secondaires à travers le pays et à restaurer l'autorité de l'État.

Résumé des activités stratégiques prioritaires à mener (voir tableau ci-dessous)

29. Les actions prioritaires ont pour but d'améliorer la répartition sur tout le territoire centrafricain des forces de sécurité nationales, mieux formées (y compris sur les droits humains), équipées et bénéficiant d'un soutien. Ces actions permettront aux forces de sécurité d'assurer la sécurité des populations, ainsi qu'un meilleur contrôle des frontières territoriales. Cette action ira de pair avec un renforcement du cadre législatif et réglementaire pour une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité.

30. Des mesures spécifiques sont également envisagées pour rétablir la confiance entre les protagonistes des conflits et les populations dont principalement les victimes ayant souffert de crimes et d'exactions diverses et qui ont été souvent contraintes à des déplacements. Les Gouvernements qui se sont succédés, ont déjà réalisé un certain nombre d'actions allant dans le sens du renforcement de la sécurité, de la confiance entre la population, les forces de défense et de sécurité et les institutions de la consolidation de la paix. Ces mesures concernent entre autres : a) l'organisation du séminaire national sur la réforme du secteur de sécurité; b) la mise en place du secrétariat technique permanent de la réforme du secteur de sécurité, du Comité de suivi du dialogue politique inclusif et du Comité de pilotage de désarmement, démobilisation et réintégration; c) l'adoption de statut spéciale de la police; et d) le démantèlement des barrières illégales.

2. Gouvernance : état de droit

Défis majeurs, risques et contraintes

31. La bonne gouvernance, et l'état de droit, la promotion et la protection des droits de l'homme sont au cœur de la stabilité, de la réconciliation et de la consolidation de la paix. L'analyse des crises successives en République centrafricaine démontre que celles-ci ont pour origine un déficit de gouvernance, notamment en matière de gestion des finances publiques, de communication/diffusion, de scolarisation et éducation, de création d'emploi générateur de revenus, la corruption, l'extrême pauvreté, la mauvaise répartition des richesses, la mauvaise gestion des ressources humaines, le dysfonctionnement de l'ensemble du secteur de la sécurité et de la justice, et le climat de violence et d'instabilité dans la sous région.

32. Les défis majeurs dans le domaine spécifique de la gouvernance et de l'état de droit, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, concernent :

a) **Démocratie et renforcement du cadre institutionnel et légal.** Le système électoral centrafricain accuse des faiblesses et méritent d'être renforcé afin de garantir une concurrence juste et équitable dans le cadre d'élections libres et transparentes. De même, la rédaction, l'adoption et la promulgation d'un certain nombre de lois et de textes réglementaires sont nécessaires pour renforcer et rendre plus cohérent le fonctionnement des principales institutions de la République;

b) **Réforme et modernisation de l'État y compris la déconcentration, décentralisation et gouvernance locale.** Malgré les efforts successifs de réforme, l'administration publique est caractérisée par des faiblesses notamment le respect de certains principes de base tels que la responsabilisation, et l'obligation de rendre compte, la transparence, l'efficience et l'efficacité, le service au citoyen, la participation et la primauté des lois. Une nouvelle éthique professionnelle est à promouvoir et à faire respecter. De plus, en dépit de la priorité accordée à la décentralisation par les pouvoirs publics, l'organisation administrative centrafricaine est marquée par une forte centralisation, et une répartition inégale des services publics sur l'ensemble du territoire national. La décentralisation des services étatiques et de la fourniture de services de base à l'intérieur du pays est un élément critique pour rehausser la visibilité et la légitimité du Gouvernement central. La provision de services en dehors de la capitale constituerait un complément utile au déploiement prévu des forces de défense et de sécurité sur le territoire;

c) **Gestion des affaires publiques et lutte contre la corruption (y compris la gestion des ressources naturelles, et la gestion des finances publiques, et la décentralisation).** La corruption affecte le fonctionnement de l'administration dans tous les secteurs, et plus particulièrement les administrations financières. Le Gouvernement vient de marquer sa volonté politique de lutter contre le fléau en créant une structure nationale de lutte contre la corruption, et en s'inscrivant du processus d'adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives;

d) **Respect des droits humains.** Le constat établi par de nombreux observateurs et associations de défense de droits de l'homme, et de certains partis politiques révèle que la question des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels restent une préoccupation en République centrafricaine, en dépit de l'existence d'un Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Ceci inclut les violations des droits de l'homme dont sont victimes les populations de la part des mouvements rebelles, des groupes d'autodéfense, les forces de défense et de sécurité, ainsi que les bandits et les coupeurs de route de tous ordres contre lesquels une lutte avec les moyens limités du Gouvernement n'a eu que peu d'effet. Un appui conséquent des partenaires peut favoriser l'instauration d'un climat propice au respect des droits humains;

e) **Accès à une justice équitable et lutte contre l'impunité.** L'accès à la justice est un défi majeur pour la construction démocratique et la paix sociale dans le pays. Dans le contexte social et politique centrafricain d'instabilité prononcée et d'une aggravation de la pauvreté, la question de l'impunité mérite d'être traitée de manière efficace car les réponses attendues par les populations permettent de rétablir la confiance en la justice et de réduire les frustrations. Une mention spéciale doit être faite sur la nécessité de traduire en justice les auteurs de crimes divers (y compris les violences sexuelles commises sur les femmes et les enfants);

f) **Promotion d'un dialogue permanent entre les acteurs fondés sur une communication interactive et transparente sur les actions visant à la mise en œuvre des priorités ci-dessus.**

33. L'amélioration sensible et notable de la bonne gouvernance et de l'état de droit, ainsi que du bien être des populations sur tout le territoire national conditionne le rétablissement de la confiance des populations envers les institutions, et la consolidation d'un environnement de paix et de réconciliation nationale.

Résumé des actions stratégiques prioritaires à mener (voir tableau ci-dessous)

34. Le dialogue politique inclusif tenu avec succès en décembre 2008 a permis de poser les bases d'un renouveau dans la gouvernance nationale et locale en République centrafricaine. Il est proposé de créer un environnement propice et favorable à l'organisation d'élections crédibles et transparentes, de procéder à un renforcement et un meilleur contrôle des institutions, de renforcer la protection des droits humains, de promouvoir et de renforcer une culture de paix, de démocratie et de réconciliation nationale, de promouvoir une justice équitable pour tous, et de lutter contre l'impunité.

3. Pôles de développement

35. Les pôles de développement sont une stratégie nationale ayant pour but d'organiser l'espace économique national autour de locomotives de croissance régionales qui rayonneront dans un cercle de 50 à 100 kilomètres; autour de chaque pôle identifié, il sera mis en place un paquet d'activités de réhabilitation ou de reconstruction d'un ensemble de services collectifs. L'objectif est de soutenir les initiatives de relèvement des prestations administratives et de favoriser la disponibilité et un accès amélioré des populations aux services sociaux et infrastructures de base. Les pôles de développement vont également contribuer au retour et une réinstallation harmonieux des réfugiés et déplacés internes dans leurs localités d'origine. Ces initiatives sont appelées à renforcer la contribution des espaces économiques régionaux à la création et à une répartition plus équilibrée des richesses ainsi créées.

Défis majeurs, risques et contraintes

36. Bien qu'elle ne soit pas une cause directe de conflit, la pauvreté (estimée à 67,2 % de la population), exacerbe les tensions sociales et contribue à fragiliser la paix et la stabilité sociale surtout dans les régions ayant connu des conflits. Ces dernières années, les indicateurs socioéconomiques, déjà faibles, ont continué à se dégrader à cause, précisément des conflits et des crises successives. La population attend impatiemment les dividendes de la paix à travers une amélioration de leur situation sécuritaire, mais aussi leurs conditions de vie quotidienne.

37. L'État est le principal fournisseur de services sociaux à la population. Cependant, le pays souffre depuis longtemps d'une concentration et centralisation des services sociaux et administratifs de base à Bangui, principal centre administratif et économique du pays.

38. Cette situation est exacerbée par le manque d'opportunités économiques qui ont fait tomber certaines villes secondaires du pays un oubli involontaire car les capacités de l'État ont été fortement entamées par les crises. L'ambition est à terme de faire bénéficier ces villes secondaires des services de base et de manière à favoriser une plus grande création de richesse qui contribuerait à une réduction des disparités entre région et entre les villes. La participation des communautés de base sera un facteur d'adhésion et de réussite.

Résumé des actions stratégiques prioritaires à mener (voir tableau ci-dessous)

39. Cette composante contribue à consolider la paix en permettant la satisfaction des besoins prioritaires de base immédiats, un accès plus grand aux services sociaux de base et vise également à redonner l'espoir aux populations et à stabiliser les perspectives d'emploi et de revenu, dans les zones rurales.

40. La valeur ajoutée du projet des pôles de développement dans le cadre de la consolidation de la paix consiste en un certain nombre d'actions prioritaires, visant à assurer aux populations l'accès équitable à des services sociaux de base de qualité, l'appui à la reprise des activités économiques, la promotion d'activités génératrices de revenus et le soutien aux organes communautaires de base.

V. Engagements mutuels

A. Gouvernement

41. La responsabilité primordiale pour la consolidation de la paix et l'amélioration générale de la qualité de vie dans le pays incombe au Gouvernement et la population de la République centrafricaine. La volonté politique continue du Gouvernement et celle de toutes les parties prenantes est essentielle à la consolidation de la paix. Les engagements du Gouvernement, de la société civile, et de la Commission de consolidation de la paix sont décrits en détail dans le tableau ci-dessous.

B. Commission de consolidation de la paix

42. Conformément à son mandat, la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe intergouvernemental des Nations Unies, va soutenir les efforts nationaux pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Ainsi la Commission s'engage à :

a) Maintenir son engagement avec la République centrafricaine pour une période de trois ans, et en réviser, en accord avec le Gouvernement, son engagement après 2011;

b) Soutenir le Gouvernement et la population de la République centrafricaine dans la mise en œuvre et la révision périodique des actions prioritaires de ce cadre stratégique;

c) Plaidoyer pour une attention et un soutien continus à la République centrafricaine par la communauté internationale;

d) Se faire le porte-parole et en soutenir l'intégration d'une perspective régionale et sous-régionale renforcée dans les efforts de consolidation de la paix en République centrafricaine, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales pertinentes, ainsi qu'avec les pays limitrophes;

e) Plaidoyer pour un accroissement de l'aide internationale en faveur de la République centrafricaine, ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources naturelles pour la mise en œuvre des actions prioritaires pour la consolidation de la paix;

f) Soutenir l'accroissement des capacités nationales pour la consolidation de la paix dans le pays, notamment les capacités des institutions nationales et celles de la société civile.

43. Pour exercer son mandat, la Commission va soutenir et faciliter la mise en œuvre des efforts en cours et prévus par la communauté internationale, en soutien de la République centrafricaine, tels qu'identifiés dans le tableau ci-dessous.

44. Par ailleurs, la Commission va suivre de près le progrès dans la mise en œuvre des recommandations du dialogue politique inclusif, et, si besoin est, prendre des mesures pour s'assurer que les actions nécessaires sont entreprises par les acteurs pertinents pour redresser la situation.

45. Étant donné l'importance d'agencer correctement les actions prioritaires proposées, la Commission de consolidation de la paix va, dans les six à 12 prochains mois, se concentrer en particulier sur :

1. Réforme du secteur sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration :

a) Renforcer de la coordination entre acteurs bilatéraux et multilatéraux engagés dans la mise en œuvre du chronogramme issu du séminaire national d'avril 2008 sur la réforme du secteur de sécurité;

b) Mobiliser les ressources pour le financement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

2. Bonne gouvernance et état de droit :

a) Soutenir les efforts d'amélioration de l'environnement des affaires, y compris en soutenant politiquement et financièrement le programme anticorruption du Premier ministre;

b) Mobiliser l'assistance internationale, à la demande des autorités nationales, pour la tenue d'élections municipales, législatives et présidentielles en 2010.

3. Pôles de développement :

Mobiliser le soutien nécessaire pour l'établissement de pôles de développement, comme une des mesures urgentes et premières pour atténuer les conséquences de la crise économique et financière mondiales, prenant compte de ce qui peut être fait dans une période de six à 12 mois.

46. Dans la mesure du possible, les délais pour la finalisation des actions proposées sont indiqués. Ces délais sont indiqués dans les recommandations du dialogue politique inclusif, les cadres programmatiques (tels que le document de stratégie de réduction de la pauvreté), et autres programmes (tels que le programme de désarmement, démobilisation et réintégration).

VI. Suivi de la mise en œuvre et progrès accomplis

47. Les actions prioritaires identifiées dans le cadre stratégique sont cohérentes avec les axes stratégiques du document de stratégie de réduction de la pauvreté et ont pour but de soutenir les efforts du Gouvernement dans la réalisation rapide des mesures recommandées par le dialogue politique inclusif. De ce fait, le Gouvernement de la République centrafricaine et la Commission de consolidation de la paix entreprendront des revues semestrielles inclusives de toutes les parties prenantes au cadre stratégique. Ces revues s'appuieront sur les travaux des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre et suivi-évaluation du document de stratégie de réduction de la pauvreté. Elles seront réalisées au niveau national et devraient donner lieu à un dialogue franc et constructif entre toutes les parties prenantes, en vue d'évaluer les efforts communs pour la consolidation la paix dans le pays. Ces revues seront réalisées sur la base des actions planifiées, des engagements pris par toutes les parties prenantes, les résultats visés et les étapes à observer pour l'atteinte des résultats.

48. Des revues formelles auront ensuite lieu dans le cadre de la Commission à New York, avec une participation des principales parties prenantes de la République centrafricaine. Le but de ces revues formelles sera : a) d'évaluer les progrès

accomplis dans la mise en œuvre du cadre stratégique et la consolidation de la paix; b) d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par les différentes parties; c) d'attirer l'attention des partenaires internationaux de la République centrafricaine sur les défis nécessitant une attention plus soutenue de leur part; d) de tirer les leçons pertinentes et les bons exemples; et e) de mettre à jour si nécessaire le cadre stratégique.

49. Le suivi régulier et la coordination de la mise en œuvre du cadre stratégique, ainsi que la préparation des revues semestrielles, seront facilités par une structure nationale, sur la base des mécanismes existants.

50. Ce comité de suivi et de coordination aura la composition suivante :

- Comité sectoriel gouvernance du document de stratégie de réduction de la pauvreté (2 représentants);
- Comité sectoriel de la réforme du secteur de sécurité (2 représentants);
- Pôles de développement (2 représentants);
- Comité sectoriel infrastructures de base (1 représentant);
- Comité sectoriel genre (1 représentant);
- Ministère de la communication, de la réconciliation, et du suivi du dialogue politique inclusif (1 représentant);
- Ministère du plan (1 représentant);
- Société civile (2 représentants);
- Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies;
- Représentant des partenaires techniques et financiers;
- Représentant en charge de la défense nationale.

Actions prioritaires, résultats et jalons clefs, et engagements du Gouvernement, de la société civile et de la Commission de consolidation de la paix

A. Réforme du secteur de sécurité/désarmement, démobilisation et réintégration

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
1. Réorganisation et déploiement sur le territoire national des forces de défense et de sécurité formées et bien équipées	1. Les forces de défense et de sécurité sont opérationnelles sur toute l'étendue du territoire national	1. Adopter et promulguer des lois relatives à la réorganisation territoriale des forces de défense et de sécurité (1 ^{er} semestre 2009) et s'assurer de leur mise en application effective, en tenant		1. Soutenir la mise en œuvre du chronogramme de réforme du secteur de sécurité

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		compte du chronogramme élaboré pour le programme de réforme du secteur de sécurité		
	1.1 Présence géographique effective des forces de défense et de sécurité			
	1.2 Les capacités de déploiement des Forces armées centrafricaines en dehors de Bangui sont améliorées.			
	1.3 La capacité d'intervention des forces de défenses et de sécurité est accrue.			
	2. La sécurité des frontières, des populations et des institutions est garantie.	2. Adopter une loi de programmation militaire (prochaine session ordinaire de l'Assemblée nationale)		2. Mobiliser des ressources et appuyer l'organisation de formations des Forces armées centrafricaines, de la police et de la gendarmerie (engagement continu)
	2.1 Les incursions transfrontalières sont réduites.			
	2.2 Le crime organisé et le grand banditisme sont réduits.			
		3. Adopter les textes statutaires des forces de défense et de sécurité (décembre 2009)		3. Mobiliser des ressources pour la réhabilitation et la construction de casernes aux emplacements identifiés dans le chronogramme de réforme du secteur de sécurité
		4. Déployer les forces de défense et de sécurité sur le terrain (décembre 2009)		4. Mobiliser des ressources et fournir un appui logistique à la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et à la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique
		5. Construire les magasins d'armes pour les détachements clefs des Forces armées centrafricaines		5. Soutenir la révision de cadres statutaires légaux

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
2. Rétablissement et renforcement de la confiance entre les populations et les institutions	1. La confiance entre les populations les forces de défense, de sécurité et les institutions est rétablie et renforcée 1.1 Les populations déplacées par les conflits retournent dans leurs communautés d'origine. 1.2 Le nombre de cas de violations des droits humains par les forces de défense et de sécurité enregistré diminue. 1.3 Un climat général de sécurité est ressenti par la population	6. Fournir l'équipement adéquat aux forces de défense et de sécurité 7. S'assurer de la stricte application des droits de l'homme 8. Fournir un soutien continu et adéquat aux forces de défense et de sécurité, y compris logement et salaires		
		1. Mise en place d'une Commission tripartite République centrafricaine-UNHCR-pays d'accueil, campagnes de sensibilisation dans les camps, et création de conditions minimales de retour	1. Développer des mécanismes de communication, d'information et d'éducation des populations	1. Soutenir les efforts de la société civile afin d'établir des plates-formes de dialogue entre la population et les institutions (engagement continu)
		2. Mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations du dialogue politique inclusif et du séminaire national de la réforme du secteur de sécurité relatives au rétablissement et au renforcement de la confiance entre les populations, les forces de défense et de sécurité et les institutions (en cours) 3. Mettre en œuvre des activités socioculturelles et de développement des communautés avec la participation des forces de	2. Sensibiliser les populations sur leurs droits et devoirs 3. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur l'importance de la coopération entre les	2. Soutenir la formation des forces de défense et de sécurité dans le domaine des droits de l'homme 3. Améliorer le dialogue entre les acteurs nationaux concernant la situation des droits de l'homme dans le pays sur base de rapports

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		défense et de sécurité pour le renforcement de la confiance (continu)	forces de défense et de sécurité et la population	indépendants de l'ONU ou d'autres institutions
		4. Mettre en œuvre ses obligations sous le Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et sous le Protocole sur les droits de propriété des personnes de retour, adoptés dans le cadre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs	4. Contribuer à la vulgarisation des textes statutaires	
		5. Préparer un cadre légal global et une stratégie pour les déplacements internes, couvrant toutes les phases de déplacement (prévention, protection et assistance durant le déplacement, solutions durables)		
3. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, et relèvement communautaire	1. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration réalisé et communautés d'accueil des ex-combattants assistées	1. Mettre en place le Comité de pilotage et de la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et du relèvement des communautés (en cours)	1. Développer des mécanismes de communication, d'information et d'éducation des populations	1. Plaidoyer auprès des partenaires internationaux en faveur de l'importance et l'urgence du désarmement, démobilisation et réintégration (engagement immédiat et déjà en cours)
	1.1 Les ex-combattants issus des conflits dans le nord et le nord-est sont désarmés, démobilisés et réintégrés dans leurs communautés d'origine ou d'accueil.			
	1.2 Les civils et les communautés armées sont désarmés et reconvertis dans les activités de développement, activités génératrices de revenus en échange des armes et munitions.			

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
	1.3 Des projets communautaires sont développés en faveur des ex-combattants et communautés pour leur relèvement.			
	1.4 Les femmes participent pleinement au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment dans la phase de réintégration des ex-combattants et la reconstruction des communautés.			
	1.5 Tous les enfants recrutés par les groupes rebelles et l'armée nationale sont remis en liberté, protégés de toute forme de violence, réintégrés dans la société et ont accès à l'éducation.			
		2. Sensibiliser le public, les ex-combattants et les communautés bénéficiaires en matière de désarmement, démobilisation et réintégration et relèvement des communautés	2. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur l'importance de la coopération entre les forces de défense et de sécurité et la population	2. Soutenir et renforcer la coordination des efforts entre différents partenaires internationaux (engagement immédiat et déjà en cours)
		3. Faire un suivi et une évaluation participative des opérations (délais donnés par le chronogramme réforme du secteur de sécurité)	3. Appuyer les communautés et les ex-combattants pour assurer une réintégration paisible	3. Mobilisation urgente des fonds nécessaires au désarmement, démobilisation et réintégration, dans le cadre du Fonds fiduciaire de désarmement, démobilisation et réintégration géré par le PNUD (engagement immédiat et déjà en cours)
		4. Mettre en place les conditions de sécurité des opérations et équipes de désarmement, démobilisation et réintégration, en tenant compte du chronogramme	4. Mettre en exergue l'importance de la participation des femmes à la réintégration des ex-combattants et la reconstruction des	4. Continuer de soutenir les approches régionales du désarmement, démobilisation et réintégration

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		élaboré pour le programme de la réforme du secteur de sécurité (délais donnés par le chronogramme de la réforme du secteur de sécurité)	communautés, ainsi que la contribution de la famille au rétablissement de la paix	
		5. Établir les critères d'éligibilité pour les ex-combattants qui seront intégrés dans les forces de défense et de sécurité et les intégrer en tenant compte du chronogramme élaboré pour le programme de la réforme du secteur de sécurité (délais donnés par le chronogramme de la réforme du secteur de sécurité)	5. Promouvoir la rééducation des enfants et des familles dans les villages	5. Apporter un soutien vigoureux à la participation des femmes dans (la phase de réintégration du) processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que la reconstruction des structures collectives
		6. Promouvoir des opportunités de réintégration des ex-combattants dans la vie civile	6. Développer des mécanismes pour améliorer l'interaction entre les familles et le Gouvernement au sujet de l'éducation et la protection des enfants	6. Sensibiliser le Gouvernement sur l'éducation et la prévention du recrutement des enfants dans les forces armées
		7. Promouvoir l'appui administratif et statutaire requis pour la participation des femmes dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la reconstruction des communautés (continu)		7. Plaidoyer en faveur d'une coordination des actions des agences des Nations Unies, telles que UNICEF, et les ONG internationales chargées de la protection des enfants, de sorte à assurer l'amélioration des conditions de vies de ce segment de la population vulnérable (engagement continu, entre autres en vue de l'organisation par un partenaire d'un séminaire à ce sujet pendant le deuxième semestre 2009)
		8. Signer et ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication		8. Mobiliser un soutien financier à long terme en faveur de l'éducation durable pour les enfants

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		d'enfants dans les conflits armés, et transposer ses provisions dans la législation nationale, y compris en criminalisant le recrutement de mineurs 9. Effectuer les réformes nécessaires de la loi nationale de sorte à l'aligner aux engagements internationaux pris dans le cadre de la Convention des droits de l'enfant 10. S'assurer de la prévention du recrutement et utilisation d'enfants dans les conflits armés, et s'assurer que les enfants remis en liberté sont protégés et rééduqués 11. Assurer la protection des enfants en renforçant les capacités des forces nationales de défense, telle que la gendarmerie, dans les zones d'insécurité 12. Établir un comité interministériel chargé de coordonner l'action avec le Gouvernement et les Nations Unies relative au désarmement, démobilisation et réintégration des enfants, en ligne avec les principes de Paris et les principes directeurs relatifs aux enfants associés à des forces et des groupes armés		9. Sensibiliser les institutions de Bretton Woods, telles que la Banque mondiale, et d'autres partenaires internationaux en faveur du financement d'activités et de programmes de réintégration des enfants dans la société (visite à Washington, premier semestre 2009)
4. Renforcement du cadre législatif et réglementaire ainsi que son mécanisme de mise en œuvre et de contrôle pour une bonne	1. L'environnement juridique du secteur de la sécurité est sécurisé.	1. Renommer la commission défense nationale en commission défense et sécurité et la rendre plus opérationnelle (1 ^{er} semestre 2009)	1. Contribuer à la vulgarisation des textes statutaires	1. Apporter l'assistance nécessaire à la révision de cadres statutaires légaux

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
gouvernance du secteur de sécurité	1.1 Le cadre législatif et réglementaire du secteur sécurité est harmonisé et renforcé 1.2 Les capacités des organes et des mécanismes de mise en œuvre des lois et règlements et de leur contrôle sont renforcées.	2. Mettre en place des cadres de réflexion chargés de proposer des avant-projets de lois et règlements dans les différents domaines de la sécurité : activité réalisée par l'équipe de la réforme du secteur de sécurité des communautés européennes/PNUD 3. Accélérer les procédures d'adoption et de promulgation des lois et mettre en place des mesures pour leur application 4. Former les parlementaires sur les questions de sécurité (1^{er} semestre 2009)	2. Susciter et participer à la révision effective des statuts et règlements militaires	2. Appuyer les efforts de renforcement de capacités en soutien aux membres du parlement afin de superviser les questions du secteur de sécurité 3. Encourager et promouvoir le partage d'expérience avec d'autres parlements nationaux et avec l'Union parlementaire internationale (UPI) (contact avec l'UPI, premier semestre 2009) 4. Appuyer la société civile à jouer un rôle de contrôle et à participer dans le processus législatif

B. Bonne gouvernance et état de droit

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
1. Organisation des élections présidentielles, législatives, et municipales crédibles et transparentes	1. Les élections présidentielles, législatives et municipales libres et transparentes sont tenues 1.1 La Commission électorale nationale	1. Mettre en place un comité ad hoc chargé de réviser le Code électoral (1^{er} semestre 2009)	1. Participer dans la mise en œuvre des mécanismes opérationnels d'élections libres et transparentes	1. Mobiliser des ressources pour l'organisation des élections

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
	indépendante est opérationnelle. 1.2 Les listes électorales sont mises à jour. 1.3 Le matériel électoral est disséminé.	2. Mettre en place une Commission électorale nationale indépendante (avant décembre 2009) 3. Organiser les élections présidentielles, législatives (2010) et municipales (2009)	2. Participer à la révision du Code électoral 3. Sociabiliser les populations sur les enjeux électoraux (vulgarisation du Code électoral, sensibilisation sur les droits civiques participatifs, etc.)	2. Faciliter les besoins d'assistance technique dans la préparation et l'organisation des élections 3. Faciliter la formation de toutes les parties impliquées dans le processus électoral, y compris les partis politiques, la société civile, les membres de la Commission électorale indépendante et les observateurs 4. Soutenir l'habilitation de la société civile et des médias locaux dans la participation au et le contrôle du processus électoral
2. Renforcement du cadre institutionnel et du contrôle des institutions de la République, ainsi que de la transparence	1. Le cadre institutionnel est renforcé et transparent. 1.1 La loi sur le Conseil supérieur de la magistrature est relue et promulguée. 1.2 La Haute Cour de justice est mise en place.	1. Relire, promulguer et appliquer les différentes lois appropriées, notamment : 1.1 Promulguer la loi relue sur le Conseil supérieur de la magistrature (immédiat) 1.2 Élaborer, adopter, promulguer et désigner les membres de la Haute Cour de justice (session de mars)		1. Soutenir le renforcement des capacités d'institutions clefs telles que le bureau du Haut-Commissaire à la primature chargé de décentralisation et de régionalisation, l'Assemblée nationale, le Haut-Conseil de la communication, organisations de la société civile, le Journal officiel, la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes, le Conseil économique et social et le Conseil national de médiation

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		2009 de l'Assemblée nationale)		
	1.3 La loi sur les collectivités territoriales est adoptée et promulguée.	1.3 Relire, faire voter et faire promulguer, si nécessaire, la loi sur les collectivités territoriales (session de mars 2009 de l'Assemblée nationale)		
	1.4 Le Code minier révisé est promulgué et appliqué.	1.4 Parachever la révision du Code minier et le processus d'adhésion de la République centrafricaine à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives		
	1.5 La République centrafricaine met en œuvre les provisions clefs de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.			
	1.6 Le Code pénal, de procédure pénale et de justice militaire sont adoptés et promulgués.			
	1.7 Les sections régionales de la Cour des comptes sont renforcées sur l'étendue du territoire.			
	1.8 Les audits des secteurs clefs (voir le dialogue politique inclusif) sont réalisés.			
	1.9 Le Comité national est équipé et les résultats de ses actions sont publiés.			
		2. Réactiver les comités de relecture existants des avant-projets de ces codes et renforcer leurs moyens de travail en vue de leur adoption et promulgation		2. Apporter de l'aide au renforcement des institutions nationales en charge de promouvoir la transparence, l'efficacité et l'obligation de rendre compte concernant la gestion des ressources publiques et naturelles
		3. Former le personnel de la Cour des comptes et renforcer ses effectifs (immédiat)		

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
3. Promotion d'une culture de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale	1. Les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix et de démocratie, où les droits humains sont respectés.	4. Réaliser les audits tels que recommandés par le dialogue politique inclusif (fin 2009)		
		5. Dynamiser le Comité national de la lutte contre la corruption		
		1. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme	1. Consulter régulièrement la population afin de les représenter de manière constructive dans le Comité de suivi du dialogue politique inclusif	1. Aider au renforcement des capacités d'organisations de la société civile afin de contrôler la situation des droits de l'homme et promouvoir la réconciliation nationale (engagement continu dans les contacts de sensibilisation au nom de la Commission)
	1.1 Un plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme est élaboré et mis en œuvre; un accent particulier sera mis sur le respect des droits des femmes.			
	1.2 La Commission nationale des droits de l'homme est redynamisée.			
	1.3 Les cadres chargés d'animer les différents services de la Commission nationale des droits de l'homme et ceux du Ministère de la communication et du suivi du dialogue politique inclusif sont formés.			
	1.4 Le renforcement des capacités de la société civile est poursuivi, en particulier l'Association des femmes communicatrices et l'Organisation des femmes centrafricaines.			
	1.5 L'Observatoire des médias en Centrafrique est soutenu.			

<i>Actions prioritaires</i>	<i>Résultats et jalons clefs</i>	<i>Engagements</i>		
		<i>Gouvernement</i>	<i>Société civile</i>	<i>Commission de consolidation de la paix</i>
	1.7 Les radios communautaires sont installées dans les 16 préfectures. 1.8 Un cadre de concertation entre les institutions de la République, les partis politiques et la société est créé et fonctionne. 1.9 Les mesures d'identification et d'appui aux victimes (en particulier les femmes) des différents conflits sont prises. 1.10 Un programme de microfinance en faveur des femmes victimes et jeunes orphelins et/ou abandonnés est mis en œuvre. 1.11 Un programme d'activités culturelles entre quartiers est mis en œuvre et un cadre d'échanges est mis en place. La confiance entre communauté revient. 1.14 Une stratégie nationale et un mécanisme intégré de sensibilisation et de communication impliquant tous les leaders d'opinion, les autorités politiques, militaires et civiles, les médias, les confessions religieuses, les artistes et les ONG est mis en place. 1.15 Les ex-combattants, les autorités locales et la population sont sensibilisés sur la paix, la réconciliation nationale, l'amnistie et les recommandations du dialogue politique inclusif et participent aux opérations de consolidation de la paix.	2. Renforcer les capacités des structures nationales chargées des	2. Suivre régulièrement la situation des droits	2. Aider au renforcement des capacités des médias nationaux et internationaux

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		droits humains et de la bonne gouvernance (continu)	de l'homme, et la mise en œuvre des textes relatifs aux droits de l'homme	dans la promotion des droits de l'homme et la réconciliation nationale
		3. Faire fonctionner efficacement le Comité de suivi des actes du dialogue politique inclusif (continu)	3. Contribuer à la promotion d'une culture de paix de démocratie et de réconciliation nationale	3. Aider au renforcement des capacités du Conseil national de médiation dans son rôle d'ombudsman et de médiateur
		4. Réorganiser et renforcer les capacités de la société civile		4. Conseiller et soutenir le Comité de suivi des recommandations du dialogue politique inclusif
		5. Poursuivre le développement des capacités des médias et de la communication sur la culture démocratique et garantir l'accès équitable aux médias		5. Apporter assistance et soutien aux organisations de femmes locales et nationales dans leur rôle dans la réconciliation nationale
		6. Promouvoir un dialogue politique et social permanent		6. Apporter assistance et soutien à la participation de femmes dans le processus de réconciliation nationale à travers les organisations au travers des organisations nationales et locales de femmes
		7. Mettre en place des mesures d'identification et d'appui aux victimes des différents conflits, y compris les femmes (immédiat)		
		8. Créer les conditions véritables d'un retour de la paix et de la concorde nationale		
		9. Mettre en place dans les zones de conflits et autres des structures et cadres d'échanges entre les ex-combattants et les communautés affectées		
		10. Sensibiliser les ex-combattants, les autorités locales et les populations sur la paix, la réconciliation nationale,		

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		l'amnistie et les recommandations du dialogue politique inclusif		
		11. Mettre en place des systèmes de prévention des violences contre les femmes y compris la formation des forces de défense et de sécurité sur le respect de droits humains		
4. Amélioration la fourniture de services publics de base et de qualité et renforcer les capacités des institutions de l'Etat à fournir les services de qualité	1. Les services administratifs sont disponibles et utilisés par la population, et les prestations administratives sont relevées.	1. Mettre en place un nouveau cadre organique de l'administration publique	1. La société civile peut jouer un rôle significatif en sensibilisant les populations et les communautés de leur appropriation et de leur responsabilité relative a la bonne gestion des ressources naturelles, souvent une des premières sources de tension.	1. Soutenir le renforcement des capacités nationales et locales dans le domaine des services publics élémentaires de qualité
	1. L'audit organisationnel de trois ministères pilotes a commencé.			
	2. Les services décentralisés sont dotés en ressources humaines et en matériel adéquat.	2. Améliorer la gestion des ressources humaines du secteur public		2. Mobiliser les ressources adéquates afin d'appuyer l'offre de services administratifs
	3. Un plan de redéploiement des services sur tout le territoire est disponible.	3. Réorganiser et dynamiser les services décentralisés		3. Encourager des approches communautaires de gestion durable des ressources naturelles
		3. Mettre en place un schéma de redéploiement des services à l'intérieur du pays		
	4. Les groupes thermiques de la centrale de Bangui sont réhabilités.	4. Assurer la bonne gestion des ressources naturelles et énergétiques pour améliorer les conditions de vie des populations		
	2. Le nombre de fonctionnaires d'Etat est soutenable et suffit a fournir des services publics	3. Assurer le paiement régulier des salaires des fonctionnaires		

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
5. Garantir une justice équitable et lutter contre l'impunité	de base de bonne qualité. 2.1 Le paiement régulier des salaires des fonctionnaires est assuré.			
	1. L'environnement adéquat est créé pour le fonctionnement professionnel et impartial des services judiciaires.	1. Créer un environnement adéquat pour le fonctionnement rationnel des services judiciaires	1. La société civile organise des programmes d'information pour une meilleure compréhension de l'importance d'un système judiciaire impartial et efficace.	1. Mobiliser des ressources afin d'appuyer la réforme de la branche judiciaire, y compris la police, le système judiciaire et le système pénitencier (engagement continu)
	1.1 Éthique professionnelle liée à la conscientisation est respectée et appliquée.			
	1.2 Une large campagne d'information, éducation et communication sur les populations et leurs droits est organisée.			
	1.3 Le Gouvernement lutte contre l'impunité.			
	1.4 Les palais de justice et maisons d'arrêt sont construits.			
	1.5 Des maisons d'arrêt des femmes séparées de celles des hommes sont construites et des femmes régisseurs et gardiennes de prison sont formées.			
		2. Promouvoir une éthique professionnelle au sein du corps judiciaire	2. Contribution à la lutte contre l'impunité, en particulier pour les crimes contre les femmes et les enfants	2. Soutenir la formation des magistrats, procureurs et officiers pénitentiaires
		3. Informer et sensibiliser les populations sur leurs droits (continu)		3. Soutenir les efforts de sensibilisation du Gouvernement et des organisations de la société civile afin de rétablir la confiance de la population dans les institutions d'Etat (engagement continu dans les contacts de sensibilisation au nom de la Commission)

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
6. Amélioration de l'environnement des affaires	1. La création d'emplois est encouragée par l'environnement des affaires propice. 1.1 Des groupements d'agriculture, d'éleveurs et de pêcheurs sont formés. 1.2 L'accès à des fonds de promotion d'activités prioritaires est facilité.	4. Appliquer effectivement les textes réglementaires et les décisions de justice		4. Soutenir les efforts de sensibilisation du Gouvernement, des organisations de la société civile et des médias en vue de la sensibilisation en matière de genre et garantir l'accès et le traitement égal des femmes dans les institutions d'État (engagement continu dans les contacts de sensibilisation au nom de la Commission)
		5. Traduire en justice les auteurs des crimes contre les femmes et les enfants		
		6. Poursuivre le programme de construction des tribunaux et des maisons d'arrêt sur l'ensemble du territoire		
		1. Développer des partenariats publics-privés		1. Appuyer les efforts gouvernementaux pour renforcer l'environnement légal
		2. Renforcer la sécurité juridique des affaires		2. Plaidoyer pour des investissements du secteur privé étranger en République centrafricaine en soutien aux activités nationales génératrices de revenus
		3. Harmoniser le Code de commerce de la République centrafricaine avec les textes régionaux et internationaux est validé et le soumettre à l'Assemblée nationale pour adoption		3. Soutenir l'enseignement professionnel en faveur des jeunes sans emploi
		4. Réviser la loi n° 01.010 du 16 juillet 2001, portant charte des		

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
7. Assurer une bonne gestion des ressources naturelles dans un environnement protégé et garantir une redistribution équitable de ses revenus	1. Les ressources naturelles sont gérées dans un environnement protégé et les revenus profitent également aux communes. 1.1 La direction générale de l'Agence nationale de radioprotection est installée. 1.2 Les études de l'impact sur l'environnement de l'exploitation minière et forestière sont réalisées. 1.3 La part des revenus aux communes est prévue dans les lois de finances. 1.4 Des séminaires de formation des maires et responsables locaux des communes sur l'utilisation adéquate des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont organisés. 1.5 La bonne utilisation des ressources rétrocédées aux communes est régulièrement contrôlée.	investissements en République centrafricaine et la soumettre à l'Assemblée nationale pour adoption		
		1. Installer les structures de l'Agence nationale de radioprotection en vue de rassurer les populations des zones concernées par l'exploitation de l'uranium	1. Sensibiliser la population et les communautés de leurs droits concernant les ressources naturelles, y compris leur responsabilité en matière de prévention de la surexploitation	1. Soutenir la formation pour améliorer la gestion transparente des ressources naturelles à travers des mécanismes de gestion nouveaux/innovants tels que la gestion communautaire et la distribution équitable de revenus parmi les populations locales
		2. Élaborer et mettre en place un plan de protection de l'environnement dans le zones minières et post-conflit		2. Soutenir le Gouvernement dans ses efforts pour établir des institutions nationales de protection de l'environnement
		3. Rétrocéder une part des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles aux communes des zones concernées (continu)		3. Soutenir les efforts du Gouvernement afin de rejoindre et d'adhérer aux normes internationales de gestion transparente dans les industries d'extraction et

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		4. Assurer l'utilisation rationnelle des revenus rétrocédés aux communes 5. Assurer la bonne gestion des ressources naturelles et énergétiques en vue d'améliorer les conditions de vie des populations		garantir l'utilisation durable des ressources naturelles utilisées dans ces industries en pensant aux objectifs de développement à long terme

C. Pôles de développement

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
1. Assurer aux populations un accès équitable aux services d'administration et services sociaux de base de qualité	1. Les services administratifs sont disponibles aux populations et sont utilisés; l'efficacité de l'administration est améliorée. 2. Les besoins de la population en matière de services de base sont satisfaits. 2.1 Couverture des besoins de services de base 2.2 Les populations déplacées par les conflits retournent dans leurs communautés d'origine, et ont accès aux services de base. 2.3 Les monographies régionales sont disponibles pour le ciblage du bouquet d'intervention. 2.4 La sécurité alimentaire est améliorée.	1. Réorganiser et renforcer les services administratifs décentralisés 2. Mettre en place un plan pour le redéploiement des services administratifs à l'intérieur du pays 3. Fournir les services administratifs	1. Exécution des volets socioéconomiques des projets en partenariat avec le gouvernement et les partenaires au développement 2. Développer les activités intégrées de développement local (santé, éducation, agriculture et microfinance) 3. Apporter un appui aux	1. Mobiliser du soutien pour le concept de pôles de développement (engagement continu) 2. Soutenir l'élargissement de la couverture des pôles de développement (engagement continu) 3. Mobiliser des ressources pour la mise en

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
		décentralisés en ressources humaines et matérielles adéquates 4. Fournir l'assistance humanitaire aux populations nécessiteuses, en particulier dans les zones affectées par le conflit 5. Poursuivre le programme de construction des infrastructures de base (écoles, centres de santé, ouvrages hydrauliques, voies d'accès – pistes rurales – ...) 6. Élaborer des monographies régionales pour guider le ciblage du bouquet d'interventions prévues dans les pôles de développement	populations affectées dans les zones de conflit	œuvre du concept de pôles de développement (engagement continu)
2. Appui à la reprise des activités économiques et promotion d'activités génératrices de revenus	1. Les opportunités d'activités génératrices de revenu et d'emploi, notamment pour les jeunes, sont accrues. 1.1 Le nombre d'emplois et d'auto-emplois a augmenté. 1.2 Baisse du nombre de jeunes désœuvrés 1.3 Les jeunes déscolarisés et désœuvrés des régions affectées par les conflits sont formés par l'apprentissage et insérés dans la vie active. 1.4 Un mécanisme de formation et d'information de la femme sur la problématique de l'entrepreneuriat est mis en place, et l'accès à des fonds de promotion d'activités jugées prioritaires est facilité. 1.5 Le programme de la jeunesse pionnière nationale est renforcé et	1. Créer un centre de promotion de l'initiative privée	1. Promouvoir des activités génératrices de revenus sous forme de micro projets	1. Mobiliser des ressources pour un mécanisme de microcrédit en faveur de petites entreprises

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
	étendu.			
	1.6 L'accès aux microcrédits est plus facile.			
	1.7 Les groupes thermiques de Bangui sont réhabilités.	2. Promouvoir et faciliter l'accès au micro crédit pour des activités génératrices de revenu	2. Créer des groupements autour de dotations en outils agricoles, intrants et de souches animales pour relancer la production agricole et animale	2. Soutenir le développement et la mise en œuvre de mécanismes de microcrédit et stratégies génératrices de revenus
		3. Renforcer les structures d'encadrement et d'accompagnement des entreprises notamment les chambres consulaires de commerce et d'agriculture, avec un accent particulier sur l'accès des femmes au crédit	3. Sensibiliser la population sur le crédit solidaire en nature	3. Appuyer les efforts des organisations de la société civile dans la génération d'emplois
		4. Développer un cadre institutionnel et réglementaire incitatif et favorable à la création d'emplois et à la promotion d'activités génératrices de revenus	4. Engager les familles dans de petits projets de développement ayant pour but d'améliorer leurs revenus et conditions de vie	4. Appuyer la formation professionnelle des jeunes sans emploi
		5. Garantir la fourniture d'énergie aux populations urbaines		5. Mobiliser des ressources pour le financement de projets à impact rapide pour la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire
		6. Identifier les besoins prioritaires des secteurs économiques prioritaires (mines, agriculture, pêche) qui pourraient bénéficier d'assistance, de partenariat ou d'investissement internationaux		
		7. Développer des projets à impact rapide au bénéfice des communautés, en attendant des projets de		

Actions prioritaires	Résultats et jalons clefs	Engagements		
		Gouvernement	Société civile	Commission de consolidation de la paix
3. Appuyer la structuration des communautés et la redynamisation des organes communautaires à la base	1. Les capacités des organisations communautaires en matière de planification et de gestion du processus du développement local sont créées et les structures associatives et communautaires sont renforcées. 1.1 Une politique nationale de développement communautaire est adoptée. 1.2 Un comité de concertation sur les actions de développement est mis en place.	développement à long terme 1. Mettre en œuvre une politique nationale de développement communautaire participatif	1. Former les animateurs pour le suivi des activités intégrées	1. Soutenir le gouvernement pour l'établissement d'organisations communautaires
		2. Créer un comité de concertation sur les actions de développement	2. Former les groupements et associations à la gestion du crédit solidaire en nature 3. Appuyer la constitution de structures faïtières régionales et fonctionnelles pour la défense des intérêts du monde rural	2. Appuyer les structures communautaires élémentaires et aider/soutenir les initiatives de la société civile visant à renforcer ces organisations